

COMMUNE de BARBASTE

Lot-et-Garonne

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL****Nombre de Conseillers en exercice : 19****Présents :16****Excusés :2****Absent :1****POUR :18****L'AN DEUX MIL VINGT TROIS****LE 14 DECEMBRE à 19h00**

Le Conseil Municipal de la Commune de BARBASTE,
dûment convoqué le 04/12/2023 s'est réuni en séance ordinaire, en Mairie,
sous la Présidence de Madame Valérie TONIN, Maire.

Présents :

Madame TONIN Valérie, Madame BEJNA Véronique, Madame BONA Aurélia, Monsieur SPECQUE Wilfrid, Madame NORMANT Ludivine, Madame RUPRET Joëlle, Monsieur DAUNES Michel, Monsieur BART Frédéric, Monsieur PAYEN David, Monsieur LAZARTIGUES Cyril, Madame BOREGO Fabienne, Madame FONT Marine, Monsieur MURILLO-RUIZ Fabien, Madame DUYNLAEGER Colette, Madame GAUCI Jacqueline et Madame KALB Marjorie.

Excusés :

Madame DUCOUSSO Isabelle (*pouvoir à Madame KALB Marjorie*),
Madame JAYLES Bernadette (*pouvoir à Madame DUYNLAEGER Colette*).

Absent :

Monsieur ALMEIDA Filipe.

DEL : 52/2023**Objet : Décision Budgétaire Modificative - Budget Commune 02/2023**

Madame la Maire fait savoir aux membres de l'Assemblée Délibérante qu'il convient d'adopter une modification budgétaire suivante :

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT		
CHAPITRE	IMPUTATION	MONTANT
68	681	-8 950€
65	657362	+8 950€
TOTAL		0

AR Prefecture

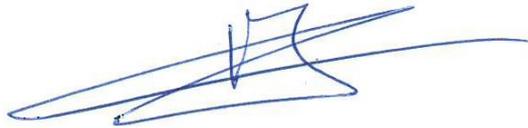
047-214700213-20231214-52DEL2023-BF
Reçu le 15/12/2023

**Après avoir ouï l'exposé de Madame la Maire et en avoir délibéré à l'unanimité,
le Conseil Municipal**

DECIDE :

► **ADOPTER** la décision budgétaire modificative 02/2023 proposée.

La Secrétaire de séance, Marine FONT



La Maire, Valérie TONIN



La Maire certifie sous sa responsabilité
le caractère exécutoire de la présente délibération.

Fait et délibéré à BARBASTE, les mois, jour et an susdits.

Ont signé au Registre les membres présents. Pour copie conforme